

30 juin 2025 -12:10

Appartient à Conseil des ministres du 27 juin 2025

Pensions : reports des adaptations bien-être

Sur proposition du ministre des Pensions Jan Jambon et de la ministre des Indépendants Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à reporter l'augmentation structurelle des pensions des salariés et des indépendants.

L'accord du gouvernement prévoit la création d'une enveloppe spécifique pour augmenter les prestations pour les plus vulnérables au lieu de l'enveloppe bien-être actuelle. Dans ce cadre, les adaptations bien-être structurelles actuelles, découlant des réglementations pour les travailleurs salariés et indépendants, sont reportées.

Le projet a pour objet de reporter l'augmentation structurelle, prévue le 1er septembre de chaque année, des pensions des salariés et des indépendants qui atteignent 5 ou 15 ans dans le courant de l'année concernée.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 7 de l'arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus de bien-être à certains bénéficiaires de pensions

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be